

Organiser et conduire un recrutement professionnel

INTERVENANT : Directeur MDAV

PUBLIC CONCERNÉ : Dirigeants associatifs ou personne habilités a faire passer un entretien

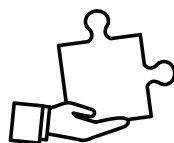
PRÉ-REQUIS : Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Min 2 - Max 12



OBJECTIFS

- Intégrer les mécanismes de l'entretien
- Préparer et structurer un entretien
- Améliorer l'efficacité de l'entretien



COMPÉTENCES VISÉES

A l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- Comprendre les mécanismes de l'entretien
- Structurer un entretien efficace afin d'améliorer et d'adapter ceux à venir

CONTENU DE LA FORMATION

Les différentes étapes d'un entretien

- *La préparation*
- *Les étapes de l'entretien*
- *Les thèmes à aborder et les informations à recueillir*
- *La conclusion et le suivi de l'entretien*

Les techniques de communication appliquées à l'entretien

- *Maîtriser les techniques d'écoute active*
- *Le non verbal: gestuelle et posture*
- *Favoriser le dialogue par les techniques de questionnement*
- *Faire face aux situations difficiles*

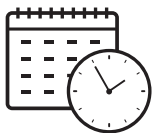
OUTILS & MOYENS

L'intervenant s'appuiera sur :

- Vidéoprojecteur et paperboard
- Connexion WIFI nécessaire dans la salle

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode actives qui se base sur l'expérience des participants l'étude et analyse de cas concret apportés par les participants et/ou le formateur.



DURÉE DE LA FORMATION

Nombre de jours : 1 jour
Nombre d'Heures : 7 heures
Les horaires : 9h-12h30/13h30-17h



LIEU

A définir selon le nb de participants



DOCUMENTS REMIS

- Diaporama du formateur
- bibliographie



SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuille de présence à signer
- Attestation de suivi de formation avec rappel des objectifs

Appréciation des résultats :

- Exercices pratiques de mises en application pour évaluer l'acquisition pendant la formation



REFERENTS

Responsable de formation et référent Handicap : M. Alain Giraudeau
Administratif : Mme Gourraud Stéphanie



ACCESSIBILITÉ PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Le lieu de formation doit être accessible et adapté aux personnes présentant une situation de handicap

Si cela n'était pas le cas, le lieu de la formation doit être adapté pour qu'il soit accessible et adapté aux personnes présentant une situation de handicap

